Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

HARIS SEPTEMBRE 2026

N°22

Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

Université Alassane OUATTARA

e.ISSN 2709-5053 i.ISSN 3106-4914

Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques (HARIS)

N° 022 Septembre 2026

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

e.ISSN 2709-5053 **i.ISSN 3106-4914**

Indexations internationales

https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris

Scientific Journal Impact Factor

TOGETHER WE REACH THE GOAL

https://sjifactor.com/passport.php?id=23388

auréHAL
accès aux données de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412

Administration de la Revue

Directeur Scientifique : Professeur M'BRA EKANZA Simon-Pierre (Professeur Emérite du CAMES, Université Félix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication : CAMARA Moritié (Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction : KOUAKOU N'DRI Laurent (Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Coordonnateur de Publication : SILUE Nahoua Karim (Maitre de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth (Maître-assistante en Histoire économique, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO Zana (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Péleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou Kouadio Sanguen (Assistant Département de Mathématique et Informatique, Université Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO), Université Alassane OUATTARA)

Website : http://www.revue-haris.org
Courriels : cerriuao01@gmail.com / asriesa2012@gmail.com

Comité Scientifique

-**M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Jean-Noël LOUCOU,** Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**Francis AKINDES,** Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-**SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-**Ousseynou Faye,** Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Samba Diakité,** Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-**ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**GBODJE Sékré Alphonse,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**Syrius AHMADI**, Professeur de Géopolitique (Université Tabbiath Modares de Téhéran- République Islamique d'Iran)

- **Marie Miran-Guyon**, Maitresse de Conférences HDR (École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris France)

Comité de Lecture

-**BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquiel**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**Ernest YAO BI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**POZUELO Yvan,** Professeur d'Histoire Contemporaine, spécialiste de la Franc-Maçonnerie au CIFP Hosteleria y Tourismo (Gijon- Espagne)

-Léo Montaz, Chargé de Recherche, Institut d'Ethnologie (Université de Neuchatel, France)

Adresse aux auteurs

La Revue HARIS parait 4 fois dans l'année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions. Si un numéro doit porter sur un thème précis, cela sera communiqué sur le site de la revue six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue http://www.revue-haris.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.

Sommaire

KOFFI Brou Dieudonné & Tiranké Ibrahima Kalil SACKO
Souveraineté et relations internationales : L'Alliance des États du Sahel et la recomposition des partenariats internationaux 10-22

Daniel Akpolê Koffi YAO
Lecture métaphysique des relations internationales : La triangulation comme méthode d'analyse.....23-35

DIOMAND Aïkpa Benjamin
Le Droit International contemporain à l'épreuve de la conception Marxienne du Droit.....36-47

SERIKPA Gnabro Harding
Les Organisations Non Gouvernementales et la coopération humanitaire comme instruments du Soft Power russe en Asie Centrale postsoviétique (1991-2022) 48-62

BOLOU Bi Sery Anguipla Ange Junior
L'État libéral : Une critique de la neutralité procédurale à la lumière de Charles Taylor.....63-75

Abdoulaye BAMBA & Kouakou Joël KOUASSI
L'Accord de Cotonou : Entre revitalisation et limites des Etats ACP à conduire des négociations (2000-2002) 76-90

ZOUZOU Kouassi Noel
Migration et intégration régionale : Une longue tradition de coopération économique par le bas à travers le cas ivoirien.....91-105

IRIÉ Bi Irié Jean-Marc
Patrimoine spolié : Le bras de fer mémoriel entre l'Afrique et l'Europe.....106-117

Aristide EDZEGUE MENDAME & Jary Herrlich OBORO NTE
Les limites du tropisme militaro-sécuritaire de la coopération sécuritaire régionale et internationale dans le Golfe de Guinée (1990-2023) 118-130

Diamane DIOUF
Les défis de la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée : Analyse des causes, de l'évolution du phénomène et des perspectives d'éradication.....131-146

Mohamed Lamine MANGA
Colonisation et nationalisme en Guinée-Bissau (1897-1963).....147-162

YAO Kouadio Abel
La diplomatie de suivi en temps de crise : Le cas de la Côte d'Ivoire (2002-2011).....163-172

DIBY Kouadio Jean & KEAROU Detehon Ange Flavy
Les fondements de la politique de développement économique de l'Allemagne Wilhelmienne de 1890 A 1914.....173-185

FAMOUSSA Coulibaly
La Charte des Nations Unies face aux mutations géopolitiques actuelles : Entre montée de l'unilatéralisme et fragilisation de la sécurité collective.....186-201

Arsène Brice BADO
Qui fixe l'Agenda ? Influence des partenaires techniques et financiers étrangers sur les activités des organisations de la Société Civile en Côte d'Ivoire.....202-220

Albert WANVOESSO & Cossi Basile MEDENOU & Miré Germain PALE
La deportación de los negros esclavos al Nuevo Mundo: ¿Problema u oportunidad para el desarrollo de América ?.....221-232

TRAORÉ Moustapha
Der Bau und die modernisierung des hafens von San Pedro: Ein beispiel für internationale zusamenarbeit mit deutscher beteiligung für eine infrastruktur regionaler bedeutung.....233-252

N'Goran Alphonsine KAMENAN épouse GARCÍA & Konan Pacome YAO
La inmigración internacional en España de 2016 à 2026 : una perspectiva económica: 253-269

Dogba Léonce BAWA
El fracaso de la revolución bolivariana y el secuestro de Maduro.....270-285

KONE Yacouba & Logbou Kousso Marie Flora GOSSAN
Espaces et empruntes des femmes fortes durant les conquêtes arabes de 622 à 675.....286-297

Sibiri BAMBA
Nasrul Ilm : Trajectoire et stratégie de déploiement d'un soufisme transnational en Côte d'Ivoire (1994-2023) 298-311

Konan Parfait N'GUESSAN & Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN
L'Église et la construction des empêchements de mariage pour parenté en Occident au haut Moyen-Age.....312-326

Dr Mamady BAMBA
De l'Agriculture coloniale à la planification socialiste de l'Agriculture en Guinée : Ruptures ou continuités ? 327-336

Rokiatou BAMBA
La mondialisation dans la presse numérique ivoirienne : Cas de la campagne présidentielle de 2025.....337-356

Clotaire Claver OKOUYA
Gentrification et transformation du paysage urbain de Poto-Poto à Brazzaville (République du Congo) 357-374

BROU Kamenan Marcel & KOUKOUNON Wilfried Gautier & CISSE Fatoumata
Conséquences socio-économiques des accidents hydromorphologiques de 2020 sur l'axe Adjamé-Zoo.....375-386

YÉO Watagaman Paul & YÉO Siriki & YEO Yakatienguelpou
Accès à l'eau, revenus féminins et tensions agropastorales autour des barrages de la sous-préfecture de Karakoro (Nord de la Côte d'Ivoire) 387-403

BOCOUM Moussa Fadiala
Évaluation des politiques de gestion de la forêt classée de Sounsan...404-416

KONE Soulemane
La laudation dans *la Ronde des Jours* de Bernard Dadié et *Refrains sous le Sahel* de Pacéré TiTinga : Une poétique de la célébration de l'identité Africaine.....417-429

PATRIMOINE SPOLIÉ : LE BRAS DE FER MÉMORIEL ENTRE L'AFRIQUE ET L'EUROPE

IRIÉ Bi Irié Jean-Marc
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
iriejeanmarc36@gmail.com

Résumé
Qui possède vraiment l'âme d'un peuple ? Celui qui l'a volée, ou celui à qui elle appartient ? Le pillage des biens culturels africains durant l'époque coloniale cristallise, aujourd'hui, une bataille des récits d'envergure entre le continent africain et européen. Au cœur de ce débat se dressent deux logiques inconciliables : la volonté des nations africaines de réparer l'histoire en récupérant leur patrimoine, et l'intransigeance des musées européens protégés par l'interdit juridique et l'inaliénabilité. Pour appréhender ce contentieux historique, des experts et organismes ont adopté une méthodologie rigoureuse et interdisciplinaire. Le rapport Sarr-Savoy de 2018, soutenu par l'UNESCO et l'Union Africaine, croise l'histoire, le droit et l'anthropologie pour fonder scientifiquement la légitimité des demandes de restitution. Cette étude a pour objectif d'étayer ces revendications africaines. Elle repose sur un inventaire minutieux et une traçabilité précise de la provenance des œuvres d'art conservées en Occident, combinés à une analyse comparative des cadres légaux nationaux et des rapports officiels. La pression éthique constante exercée a fissuré les certitudes juridiques européennes. Elle a ébranlé le droit européen et déclenché des retours d'œuvres. Elle a ainsi initié des restitutions symboliques, telles que les 26 trésors d'Abomey rendus, au Bénin, par la France le 9 novembre 2021, le Tambour Djidji Ayôkwé, symbole de souveraineté Akan, restitué à la Côte d'Ivoire le 13 mars 2026 ou encore les trésors archéologiques du patrimoine syrien le mardi 7 juillet 2026. Ce processus de restitution transcende la simple restitution d'objets pour s'affirmer comme un puissant levier de réparation historique. L'institutionnalisation de cet élan citoyen en un véritable engagement politique global pourrait, donc, constituer le gage d'une refondation des relations euro-africaines.
Mots-clés : Éthique, Histoire, Institutionnalisation, Légitimité, Patrimoine, Restitution, Souveraineté

LOOTED HERITAGE : THE MEMORIAL SHOWDOWN BETWEEN AFRICA AND EUROPE

Abstract
Who really possesses the soul of a people ? The one who stole it, or the one to whom it belongs ? The plundering of African cultural property during the colonial era crystallizes, today, a battle of major narratives between the African and European continent. At the heart of this debate are two irreconcilable logics : the desire of African nations to repair history by recovering their heritage, and the intransigence of European museums protected by legal prohibition and inalienability. To address this historical dispute, experts and organizations have adopted a rigorous and interdisciplinary methodology. The 2018 Sarr-Savoy report, supported by UNESCO and the African Union, combines history, law and anthropology to scientifically base the legitimacy of restitution claims. This study aims to substantiate these African demands. This is based on a careful inventory and precise traceability of the provenance of works of art preserved in the west, combined with an analysis. The constant ehtical pressure has cracjed European legal certainties. It shook the foundations of European law and triggered the return of artworks. She has thus initiated symbolic restitutions, such as the 26 treassures from Abomey returned to Benin by France on November 9, 2021, the Djidji Ayôkwé drum, symbol of sovereignty Akan, returned to Côte d'Ivoire on March 13, 2026 or the archaeological treasures of Syrian heritage on Tuesday, July 7, 2026. This process of restitution transcends the simple restitution of objects to assert itsel as a powerful lever of historical reparation. The institutionalization of this citizen momentum into a true global political commitment could, therefore, be the guarantee of a refoundation of Euro-African relations.
Keywords : Ethics, History, Institutionalization, Legitimacy, Heritage, Restitution, Sovereignty

INTRODUCTION

> L'intérêt que portent les individus et les peuples, voire même l'humanité entière, à la protection des biens culturels ne cesse de croître depuis plusieurs années. Ce sont surtout les peuples anciennement colonisés qui éprouvent le plus grand besoin de redécouvrir, de reconstituer et de sauvegarder leur patrimoine culturel (R. Fraoua, 1985, p. 1).

Peut-on réellement construire des relations diplomatiques, politiques et culturelles d'égal à égal entre deux continents lorsque l'un détient unilatéralement, dans ses coffres et ses vitrines, les clés de la mémoire historique et spirituelle de l'autre ?

> Vivant une très grave crise d'identité, ces peuples cherchent aujourd'hui à renouer le lien qui les liait à leur passé en protégeant les biens culturels révélateurs de leur identité culturelle. Or, leur patrimoine culturel a été et demeure menacé par le trafic illicite qui atteint actuellement des proportions alarmantes (R. Fraoua, 1985, p. 1).

En effet, un constat statistique implacable, presque vertigineux, résume à lui seul « l'asymétrie persistante »[1] du monde postcolonial. Selon (F. X. Verschave, 2004, p. 10), près de « 90 % » du patrimoine artistique, rituel et mémoriel de l'Afrique subsaharienne se trouve conservé hors de ses frontières d'origine, principalement captif des grands musées des capitales occidentales.

De Londres à Paris, des millions de chefs-d'œuvre masques sacrés investis de fonctions religieuses, statues royales symboles de souveraineté, armes d'apparat, archives coloniales et même restes humains sont exposés sous le regard esthétique de visiteurs européens. « C'est comme si nous assistions à la réédition de la conférence de Berlin où les puissances européennes ont partagé l'Afrique au siècle dernier » (J.M. Ela, 1998, p. 390).

Pendant ce temps, sur le continent africain, « la jeunesse » (J. Ki-zerbo, 2017, p. 18), est structurellement et géographiquement privée de l'accès direct aux témoins matériels de son propre passé. Cette anomalie patrimoniale unique dans l'histoire des civilisations, n'est pas le fruit d'un échange marchand équitable ou du hasard des migrations artistiques.

Elle est le résultat direct, documenté et systématique de la domination coloniale des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, une époque où l'expansion territoriale et l'assujettissement des peuples se sont doublés d'une véritable mise à sac des cultures indigènes. Pour (J.M. Ela, 1998, p. 390), « ce qui change, c'est que, avec le retour des nouveaux conquérants, le partage du gâteau africain s'opère, selon les régions, sur fond de violence meurtrière et de conflits armés ».

Longtemps reléguée au second plan par les urgences « économiques » (L. Favreau et S. Fall, 2007, p. 25), sociales et de construction étatique qui ont suivi les indépendances, la question de la restitution de ces biens spoliés a resurgi avec une force inédite au cours des dernières années, s'invitant de façon permanente au sommet des agendas géopolitiques internationaux. « L'Afrique ne peut se laisser subjuguer par une civilisation du tube digestif qui ne peut épuiser les

[1] Désigne le fait que les inégalités profondes de pouvoir, de richesse, d'influence et de culture entre les anciens pays colonisateurs et les pays anciens pays colonisés se maintiennent et perpétuent, malgré l'obtention formelle des indépendances.

dynamismes de l'imaginaire humain » (J.M. Ela, 1998, p. 415).

Ce débat dépasse, désormais, largement le cadre feutré de l'histoire de l'art, de l'archéologie ou des seules techniques muséographiques[2]. Il s'est transformé en un véritable « bras de fer mémoriel ». C'est-à-dire, une confrontation éthique, philosophique et politique majeure où se jouent la dignité des nations, la réparation morale des traumatismes coloniaux et le contrôle souverain des récits historiques.

D'un côté, les pays africains, portés par une société civile de plus en plus consciente, des intellectuels engagés et des gouvernements politiquement exigeants, ne réclament pas le retour de ces objets comme de simples marchandises ou des biens de consommation. « Un projet africain de développement ne peut réussir que s'il est pensé et repensé par les Africains eux-mêmes » (A. L. Ndiaye, 2021, p. 361). Les Africains revendiquent la réappropriation de fragments essentiels de leur âme collective, des repères spirituels et historiques indispensables pour refermer les plaies béantes du passé, restaurer une fierté blessée et nourrir l'imaginaire créatif des générations futures.

De l'autre côté, l'Europe se trouve prise dans une contradiction profonde. Dès lors, une question fondamentale se pose : « quel est l'esprit de l'Europe ? » (E. Husserl, 1935, p. 45). En effet, elle oscille péniblement entre la prise de conscience morale de ses fautes passées et un conservatisme institutionnel féroce.

Derrière les grands discours de réconciliation et de fraternité, les institutions muséales et les parlements occidentaux opposent un arsenal complexe de « limites juridiques » (I. B. I. J. Marc, 2025, p. 348), au premier rang desquelles le principe d'inaliénabilité des collections publiques.

Cela évoque des prétextes techniques liés aux capacités d'accueil ou de conservation du continent africain. Ce faisant, le dialogue nécessaire entre les deux rives de la méditerranée se transforme en un rapport de force asymétrique, long et tortueux, où chaque retour d'œuvre est arraché de haute lutte[3].

Dès lors, dans quelle mesure ce conflit autour de la propriété et du contrôle des œuvres d'art révèle-t-il les fractures non résolues de l'histoire coloniale et la difficulté à réinventer un partenariat équitable entre l'Afrique et l'Europe ? Pour répondre à cette problématique, trois questions fondamentales se posent : Quelle est l'origine coloniale de cette spoliation ? Pourquoi les demandes africaines se heurtent-elles aux blocages européens ? Les récentes restitutions sont-elles de vraies solutions ou de simples symboles ?

La résolution de ces interrogations repose sur une approche méthodologique pluridisciplinaire. Elle combine l'analyse documentaire historique, l'étude comparative des cadres juridiques internationaux et la sémiotique politique des discours diplomatiques contemporains.

L'objectif général de cette recherche est de déconstruire les mécanismes de résistance institutionnelle à la restitution afin de proposer des voies de passage vers une justice patrimoniale effective. Sur le plan scientifique, l'intérêt de cette étude réside dans l'actualisation des données juridiques face aux évolutions législations européennes récentes.

[2] Elles sont comprises comme des outils idéologiques qui ont historiquement servi à construire le récit colonial et à légitimer une hiérarchie culturelle.

[3] L'Afrique doit donc lutter pour récupérer chaque objet.

Sur le plan social et politique, elle offre une grille de lecture critique. Elle permet de repenser la souveraineté culturelle africaine et d'esquisser les contours d'un partenariat euro-africain réellement décolonisé.

1.UN HÉRITAGE COLONIAL DOULOUREUX : L'ORIGINE DE LA SPOLIATION

Lors du grand partage de l'Afrique subsaharienne par les puissances impérialistes européennes, un découpage arbitraire entériné par la conférence de Berlin, la capture méthodique des objets d'art, des insignes de pouvoir et des attributs de la souveraineté locale ne relevait en aucun cas d'un simple dommage collatéral ou d'un hasard des affrontements sur le terrain. Elle constituait, bien au contraire, un objectif stratégique et idéologique central, mûrement réfléchi au sein des états-majors des armées d'occupation[4].

Pour asseoir durablement une « domination » (F. Fanon, 1952, p. 87), politique et psychologique sur des peuples farouchement insoumis, les troupes coloniales appliquaient une doctrine de décapitation symbolique, politique et spirituelle.

Dans cette perspective, l'objectif était de s'emparer des réceptacles matériels de l'autorité et du sacré afin de briser définitivement, et de manière spectaculaire, l'esprit de résistance des nations conquises. Par le vol des objets de culte et des emblèmes royaux d'un peuple, le colonisateur ne cherchait pas seulement à vaincre militairement une armée, mais à invalider la légitimité historique et la puissance métaphysique du pouvoir indigène aux yeux de ses propres sujets. Pour S. Diakité, (2014. p. 16),

> l'Occident ne peut abandonner la vache laitière qu'est l'Afrique qui regorge d'immenses matières premières. L'Occident, même de très loin, veut avoir un regard sur l'Afrique. Mais ce regard est inquisiteur. Il porte un masque, celui du pillage, de la repossession et du brouillage.

À notre sens, l'histoire mondiale de la spoliation retient ainsi le traumatisme indélébile du sac d'Abomey en novembre 1892, une campagne d'une violence extrême où le corps expéditionnaire français, placé sous le commandement du colonel Alfred Dodds[5], a fait main basse sur les trésors de la dynastie fon. Le fait d'investir les palais royaux que le roi Béhanzin avait pourtant tenté d'incendier dans un ultime geste de résistance souveraine, les soldats français ont méthodiquement saisi les trônes sculptés des souverains du Dahomey, les récades (sceptres royaux) et les statues anthropomorphes sacrées du palais, chargées d'une puissante fonction protectrice.

Transférées vers Paris, en 1893 et 1895, ces pièces durent « subir une métamorphose » (T. R. Boa, 2009, p. 79) sémantique brutale, passant du statut de symboles actifs d'un État souverain à celui de « trophées de guerre » exposés pour flatter l'orgueil national et républicain de la métropole. De manière tout aussi dévastatrice, en 1897, l'expédition punitive menée par l'Amirauté britannique contre l'antique royaume de Bénin, situé dans l'actuel Nigeria, s'est soldée non seulement par le massacre à grande échelle de la population locale, mais aussi par le pillage quasi-industriel de plus de trois mille plaques, têtes et sculptures monumentales en bronze et en ivoire.

Ces œuvres d'art dont la perfection technique et l'esthétique éblouissante stupéfièrent les fondeurs européens, ne formaient pas une

[4] Ce pillage a été bien planifié en amont par des ethnologues et des musées européens. Il a transformé la science en complice du vol militaire.

[5] Il a dirigé la conquête sanglante du royaume de Dahomey (actuel Bénin).

simple collection décorative ; elles constituaient les archives visuelles, généalogiques et historiques du royaume, documentant chaque règne depuis le XVIème siècle. Sous cet angle, loin d'être un débordement indiscipliné de soldats ivres de sang, ce vol massif fut immédiatement rationalisé, planifié et institutionnalisé par l'Empire « britannique » (J. M. Tobelem, 2015, p. 103).

Dans ce prolongement, le gouvernement anglais a organisé la dispersion et la vente de ces bronzes sacrés aux enchères à Londres afin d'amortir directement les coûts logistiques et financiers de sa propre campagne militaire. Ces razzias impériales[6] ont ainsi opéré un sacrilège énorme : elles ont arraché des objets investis de fonctions étatiques, mémorielles et rituelles cruciales pour les soumettre aux lois du marché occidental, les transformant en de simples marchandises exotiques destinées à alimenter le fétichisme culturel des musées publics et des riches collections privées « d'Europe occidentale » (J. Ziegler, 1988, p. 19).

Au-delà de la fureur des champs de bataille, la dépossession du continent africain s'est pérennisée en temps de paix à travers une entreprise de spoliation bureaucratique, scientifique et religieuse tout aussi dévastatrice.

Tout au long de la première moitié du XXème siècle, sous couvert d'anthropologie et d'ethnographie naissantes, les administrations coloniales ont encadré de vastes missions d'exploration dont le but explicite était d'engranger des milliers d'objets pour les musées des métropoles. L'exemple de la mission française « Dakar-Djibouti » (M. Leiris, 2014, p. 308) illustre parfaitement cette réalité.

À l'évidence, profitant de la terreur inspirée par l'uniforme ou de la détresse économique des populations locales, les chercheurs recouraient à l'intimidation, à la ruse, ou au vol pur et simple de nuit pour arracher des masques rituels et des fresques d'églises.

Dans cet esprit, l'entreprise de déconnexion mémorielle a été secondée par les missionnaires chrétiens qui, dans leur logique d'évangélisation forcée, diabolisaient les objets de culte traditionnels en les qualifiant d'idoles païennes. Elle forçait les convertis à s'en séparer sous peine de sanctions spirituelles. Une fois acheminées en Europe, ces œuvres sont sanctuarisées par les États occidentaux qui les ont soumises aux principes juridiques rigides de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité du domaine public. « La culture locale est détournée pour n'être plus qu'un hors-œuvre folklorique[7] » (J. Ki-zerbo, 2018, p. 55).

À ce titre, ce blanchiment par le droit a rendu toute restitution structurellement impossible pendant des décennies. Il interdit aux héritiers légitimes d'accéder à leur propre passé et oblige les générations africaines actuelles à affronter la barrière humiliante des visas européens pour aller contempler les fragments confisqués de leur histoire.

2.LE CHOC DES POSITIONS : ENTRE URGENCE AFRICAINE ET BLOCAGES EUROPÉENS

« L'histoire totale de l'humanité n'est pas unidimensionnelle. Elle est complexité et parfois chaos. Mais elle n'est pas absurde. Car elle contient une part de nécessité et une étincelle de liberté qui fait que l'histoire n'est pas finie » (J. Ki-zerbo, 2018, p. 81).

[6] Il s'agit de montrer que ces missions n'étaient pas de simples recherches scientifiques, mais véritables pillages de masse pour remplir les musées européens.

[7] Cet aspect est superficiel. Il n'est pas pris au sérieux et il sert uniquement de divertissement.

Pour les nations africaines, la demande de rapatriement du patrimoine spolié dépasse le cadre d'une simple quête esthétique ou d'une nostalgie muséographique. Il s'agit d'un acte politique fondateur et d'une condition fondamentale pour parachever les indépendances et restaurer la dignité psychologique des peuples.

La colonisation n'a pas seulement dominé les corps et exploité les terres, elle a opéré une tentative d'effacement mémoriel en privant les sociétés colonisées de leurs propres repères historiques. « L'interaction sociale devient le pillage mutuel et la fraude systématique afin de s'emparer du produit de l'autre. Le monde de l'homme dans la vie selon les normes communes, n'est perçu que comme le réseau du besoin individuel et de l'intérêt personnel » (T. Schroyer, 1980, p. 80).

Selon cette approche, récupérer les masques des ancêtres, les sceptres des rois et les objets de culte, c'est réparer une mutilation culturelle profonde et réactiver le fil d'une transmission intergénérationnelle brisée. Cette démarche est essentielle pour que l'Afrique se réapproprie le contrôle souverain de son propre récit historique.

L'enjeu est également démographique, éducatif et économique. L'Afrique est le continent le plus jeune du monde, mais cette jeunesse subie une injustice géographique révoltante. Pour voir les œuvres majeures créées par ses propres aïeux, elle doit affronter la barrière souvent infranchissable des visas européens et financer des voyages coûteux vers le Nord.

Le retour des œuvres vise, donc, à rebâtir de nouvelles infrastructures éducatives et touristiques locales. Il permet à cette jeunesse de se reconnecter à son génie créateur et de transformer ce patrimoine retrouvé en un moteur de développement culturel contemporain. C'est pourquoi, pour (J. Ziegler, 1988, p. 12),

> la force morale d'un peuple, sa capacité d'indignation, son désir d'être libre sont pareils au volcan Monotombo du Nicaragua : longtemps endormi, supportant comme par indifférence le poids de rocs qui l'étouffent, il se réveille brusquement, projetant vers le ciel les flammes de son refus.

Face à cette urgence éthique, les pays européens et leurs institutions muséales opposent une stratégie de résistance sophistiquée, c'est-à-dire ancrée dans un conservatisme institutionnel féroce. Le premier rempart est d'ordre purement juridique : l'utilisation systématique des principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité qui protègent les collections publiques occidentales.

En vertu de ce droit public hérité de l'Ancien Régime, tout objet entré « dans les musées » (D. B. Renault, 2009, p. 128) nationaux y appartient à perpétuité, rendant sa cession légalement impossible sans le vote de lois d'exception complexes. Cet argument permet aux États occidentaux de transformer un problème moral majeur, c'est-à-dire le recel d'un vol colonial en une simple contrainte technique de procédure légale.

Au-delà du droit, l'Europe se retranche derrière l'idéologie du « musée universel ». Elle proclame que les grands musées du Nord seraient des sanctuaires neutres où toutes les cultures dialoguent pour le bien de l'humanité entière. Cette rhétorique s'accompagne souvent d'un paternalisme culturel condescendant. Pendant des décennies, l'argument de l'incapacité technique a été opposé à l'Afrique, sous-entendant que le continent ne disposait pas des infrastructures modernes ou des compétences pour conserver ses propres œuvres. « Que cache ce discours ? », (J. Ziegler, 1988, p. 111).

Il omet volontairement le fait que ces objets ont traversé les siècles grâce aux savoir-faire locaux avant d'être pillés, et masque le refus de l'Europe de céder son monopole sur l'écriture de l'histoire mondiale.

Au cœur de ce bras de fer géopolitique se cache aussi une angoisse institutionnelle majeure pour les anciennes puissances coloniales, c'est-à-dire, la peur de voir leurs musées se vider et de perdre leur hégémonie culturelle globale. Les institutions phares de l'Occident ont bâti leur immense prestige, leur attractivité touristique et leur puissance financière sur l'accumulation et la centralisation des trésors du monde entier.

Pour les conservateurs européens, céder aux demandes africaines de manière inconditionnelle équivaudrait à ouvrir la boîte de Pandore et à créer un précédent juridique mondial.

Si la France ou le Royaume-Uni acceptent un retour massif des œuvres africaines, comment justifier ensuite le maintien dans leurs vitrines des collections asiatiques, océaniennes ou moyen-orientales ? Cette crainte d'un effet domino inarrêtable[8] paralyse les décisions politiques et pousse les institutions à négocier chaque restitution au cas par cas, dans un processus bureaucratique d'une extrême lenteur.

De surcroît, accepter la restitution totale implique une introspection mémorielle douloureuse pour l'Europe. Cela revient à admettre officiellement que ses plus prestigieux temples de la culture se sont enrichis sur les crimes et les spoliations de la colonisation.

> L'humanité ne dois pas se faire par l'effacement des uns au profit des autres ; renoncer prématurément et d'une façon unilatérale, à sa culture nationale pour essayer d'adopter celle d'autrui et appeler cela une simplification des relations internationales et un sens du progrès, c'est se condamner au suicide ». (C. A. Diop, 1979, p. 17).

Le blocage persiste, donc, parce que l'Europe refuse de renoncer à son statut de gardienne universelle des arts. Elle maintient un rapport de force asymétrique où elle s'octroie le droit de décider seule du calendrier et des modalités de la justice culturelle. Autrement dit, tant que cette tutelle morale et juridique ne sera pas remise en cause, les restitutions resteront exceptionnelles et symboliques.

Dépasser ce blocage implique de reconnaître une éco-gestion du patrimoine et d'accepter que la légitimité culturelle ne réside plus uniquement dans les vitrines occidentales, mais aussi, sur les terres dont ces œuvres sont issues.

3.VERS UNE RÉSOLUTION ? UN BILAN ENTRE AVANCÉES SYMBOLIQUES ET LENTEURS

L'Afrique s'éveille dans les discours, mais s'enchaîne encore trop souvent dans les faits. Courtisé pour ses biens culturels, minerais stratégiques et sa jeunesse vibrante, le continent subit en réalité une nouvelle ruée qui ne dit pas son nom. Sa richesse matérielle finance le monde pendant que ses populations importent leur propre subsistance. Cette dépossession historique valide un constat sans appel : « l'Afrique nous est apparue comme le continent de l'avenir.

Mais toutes les contraintes sont réunies pour qu'elle reste un « continent pour les autres ». Il est de ce fait raisonnable que la réappropriation de l'Afrique par elle-même est le défi majeur des générations qui montent (J. M. Ela, 1998, p. 417).

[8] Décrit le basculement de l'histoire. Cette formule met en lumière les dynamiques profondes qui lient le passé colonial au débat actuel.

Ainsi, pour briser ce statut de réserve mondiale, la reconquête ne peut pas être uniquement économique ou monétaire. Elle doit, avant, tout être intellectuelle, mémorielle, et surtout culturelle. C'est précisément sur ce terrain symbolique qu'a été donné le véritable coup d'envoi d'une mutation politique majeure, caractérisée par une refondation globale et profonde des relations euro-africaines.

Le 28 novembre 2017, lors de son discours à l'université Ouaga 1 de Ouagadougou, au Burkina Faso, le président français Emmanuel Macron a choisi de briser un tabou vieux de plus de soixante ans. Par sa déclaration devant une assemblée d'étudiants, attestant que le « patrimoine » (D. B. Renault, 2009, p. 175), artistique et spirituel du continent ne pouvait plus demeurer le prisonnier exclusif des musées occidentaux, il a formulé la promesse historique de restitutions d'œuvres vers leurs terres d'origine. Cette prise de position, initialement qualifiée par les sceptiques de simple manœuvre diplomatique, a pourtant trouvé un écho concret et scientifique.

Dès le mois de mars 2018, l'Élysée a officiellement confié une mission d'évaluation et de réflexion théorique approfondie à un tandem universitaire inédit : l'écrivain et économiste sénégalais Felwine Sarr et l'historienne de l'art française Bénédicte Savoy. Remis officiellement le 29 novembre 2018, le Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain vers une nouvelle éthique relationnelle, (F. Sarr et B. Savoy, 2018, p. 1), a agi comme un véritable séisme intellectuel à l'échelle planétaire.

Ce document révolutionnaire de plus de deux cents trente-deux pages a radicalement et définitivement déplacé les lignes directrices du débat public et de l'histoire de l'art.

Assurément, si l'on s'appuie sur des critères de provenance extrêmement documentés et sur un inventaire implacable des collections nationales françaises notamment, celles hébergées par le Musée du quai Branly Jacques Chirac, le rapport a préconisé des restitutions non pas marginales ou conditionnelles, mais bien définitives, pérennes et massives de toutes les œuvres spoliées par la violence militaire, la ruse administrative, l'asymétrie commerciale ou la contrainte inhérente à l'ordre colonial.

Ce changement de paradigme éthique et philosophique a exercé une onde de choc sans précédent sur l'ensemble du continent européen. Il contraint les autres anciennes métropoles impériales à engager une introspection mémorielle douloureuse.

Des nations comme l'Allemagne, la Belgique ou les Pays-Bas ont été poussées par leurs propres sociétés civiles et par des collectifs d'intellectuels à regarder en face les angles morts et les crimes de leur passé colonial respectif. Cette prise de conscience collective a forcé les institutions muséales européennes à accepter enfin de dissocier la responsabilité morale et l'impératif de justice culturelle des stricts blocages juridiques qui leur servaient autrefois de boucliers institutionnels commodes.

Questionner la légitimité de leurs collections plutôt que de s'abriter derrière la seule légalité de leurs codes civils, consiste à montrer que ces pays ont ouvert la voie à une réécriture concertée de l'histoire universelle des arts. Ils ont ainsi admis que la préservation des œuvres ne pouvait plus justifier leur rétention illégitime, parce qu'elle transforme ce qui était un refus de principe en un dialogue de souveraineté à souveraineté.

Cette dynamique ne s'est pas arrêtée aux frontières de la recherche et de la réflexion théorique, elle a fini par contraindre le droit positif à

s'adapter pour donner corps à des décisions politiques de portée internationale.

En France, par exemple, ce long cheminement législatif a abouti à une évolution majeure avec l'adoption par le Parlement de la LOI n° 2024-420 du 10 mai 2024, « visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes ». Ce texte novateur a introduit une dérogation générale et pérenne au principe d'inaliénabilité au sein du Code du patrimoine. Il permet désormais de sortir définitivement des musées publics les biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation coloniale illicite. Ce dispositif met fin à l'enlisement du « cas par cas », qui obligeait auparavant l'appareil législatif à voter une loi d'exception distincte pour chaque œuvre restituée.

Le fait de faciliter le processus de retour par simple décret a permis à la France non seulement de reconnaître l'iniquité des spoliations passées, mais aussi de poser un jalon juridique indispensable pour que la restitution devienne un axe permanent de sa diplomatie et de son partenariat de « souveraineté » (L. Favreau et S. Fall, 2007, p. 30) avec l'Afrique.

Cette transformation structurelle et politique a trouvé une application concrète de très haute intensité mémorielle en Côte d'Ivoire avec le retour historique du Djidji Ayôkwé. Confisqué en 1916 par l'administration coloniale française dans la région d'Abidjan pour briser la résistance locale et l'organisation sociale du peuple Ébrié (Atchan), ce tambour parleur mythique en bois précieux mesurant plus de trois mètres n'est pas une simple pièce de collection esthétique.

Il constituait le média politique, culturel et stratégique central de la communauté. Il était capable de transmettre des messages codés pour alerter les villages en cas de danger. Après plus d'un siècle d'exil, dans les réserves du Musée du quai Branly Jacques Chirac à Paris, son transfert de propriété a été scellé par l'État français. « Ce partenariat [...] requiert un engagement conséquent, une implication active » (I. B. I. J. Marc, 2025, p. 349). Cette réalité ouvre la voie à son retour effectif tant attendu sur sa terre natale.

Accueilli officiellement à Abidjan, le 13 mars 2026, sous les célébrations vibrantes des autorités ivoiriennes et des chefs traditionnels, le rétablissement de ce chef-d'œuvre sacré démontre de manière éclatante que restituer une œuvre ne revient pas à vider un musée, mais à restituer sa voix à un peuple et à soigner une plaie symbolique et historique.

Ceci offre aujourd'hui à la jeunesse montante le point d'appui indispensable pour relever son défi majeur : se réapproprier son histoire et son imaginaire afin de cesser d'être un continent qui est à la remorque de l'occident. « Chaque africaine, chaque africain doit être, ici et maintenant, une valeur ajoutée. Chaque génération a des pyramides à bâtir » (J. Ki-zerbo, 2017, p. 18).

Par ailleurs, l'émergence d'un mandat d'immunité au sein des relations internationales propose une refonte totale de la diplomatie culturelle mondiale. Ce concept novateur et ambitieux substitue la notion obsolète de propriété exclusive et jalouse à celle de responsabilité solidaire, éthique, partagée et transitoire. Le retour concret du 7 juillet 2026 de vingt-trois chefs-d'œuvre archéologiques de Paris vers la Syrie atteste parfaitement cette rupture doctrinale profonde.

Le rapatriement hyper-médiatisé de la célèbre figure du dieu El d'Ougarit et de la statue du roi Ishgi-Mari transforme un simple transfert technique de collections en un puissant levier de reconstruction géopolitique globale.

Les musées occidentaux abandonnent de fait leur statut traditionnel de conservateurs définitifs, de possesseurs ultimes ou de censeurs paternalistes de la sécurité d'autrui.

Par quels mécanismes juridiques précis la communauté internationale peut-elle codifier ce statut de dépôt temporaire afin de garantir un retour automatique et fluide des œuvres d'art sans aucun blocage politique ? Ces grandes institutions culturelles mondiales deviennent alors de simples havres de protection temporaires et des dépositaires neutres en période de crise humanitaire, civile ou militaire. L'originalité absolue de cette approche réside dans sa dimension politique majeure et sa capacité intrinsèque de pacification internationale.

L'organisation officielle de ce rapatriement par les instances étatiques à bord de l'avion présidentiel devient l'acte fondateur d'une reconnaissance internationale d'un nouvel ordre. Cet évènement valide publiquement le retour à la stabilité institutionnelle et la légitimité d'un gouvernement en pleine transition. Comme le souligne (T. R. Boa, 2009, p. 81), « faire cohabiter des cultures diverses et promouvoir la cohésion sociale ne sont possibles que par l'intermédiaire d'une cimentation culturelle forte ».

C'est dans cette perspective de préservation du patrimoine commun que s'inscrit la lutte contre le trafic d'œuvres d'art. Ainsi, la mise en place de régulations fortes porte un coup fatal aux circuits opaques du marché noir. Elle bloque immédiatement toute opportunité de commercialiser, de spéculer ou de blanchir des biens dont le statut est universellement reconnu comme inaliénable.

CONCLUSION

La valorisation du patrimoine africain est une réalité d'innovation sociale, culturelle, politique et technologique. Elle est un véritable carburant pour inventer le futur des communautés. Elle se veut

> porteuse de diverses perspectives de revitalisation communautaire (cohésion sociale, sens de l'appartenance, dialogue, participation, citoyenneté, développement local…) et de promotion de la diversité culturelle (valorisation des cultures, traditions et savoir-faire locaux), avec des enjeux associés de lutte contre l'exclusion, d'affirmation identitaire et de revitalisation territoriale (B. Renault, 2009, p. 189).

Même si, pendant des années, le discours européen a mis en avant la protection, la conservation et l'accès universel aux collections, en face, les revendications africaines ont imposé une autre lecture, centrée sur la souveraineté culturelle, la dignité des peuples, et le droit de disposer de son héritage. Comme le soulignent (F. Sarr et B. Savoy, 2018, p. 5),

> la conservation de la culture a sauvé les peuples africains des tentatives de faire d'eux des peuples sans âme et sans histoire […] et si [la culture] relie les hommes entre eux, elle impulse aussi le progrès. Voilà pourquoi l'Afrique accorde tant de soins et de prix au recouvrement de son patrimoine culturel, à la défense de sa personnalité et à l'éclosion de nouvelles branches de sa culture.

Ce rapport de force a progressivement évolué. Les débats académiques, les mobilisations de la société civile et l'évolution des normes internationales ont rendu difficile le maintien d'une position figée. Le principe de conservation absolue cède peu à peu du terrain devant l'impératif éthique de justice historique. De ce fait, le désaccord de fond persiste.

D'une part, on observe une préférence pour des mécanismes souples et partagés. D'autre part, l'exigence d'un retour intégral et sans condition demeure centrale. « Il apparaît, en réponse, la nécessaire et impérieuse définition d'une identité culturelle africaine comme condition première de l'émergence d'une conscience nationale africaine et de la viabilité de tout projet de maîtrise de notre destin » (T. R. Boa, 2009, p. 79).

En d'autres termes, l'Afrique ne pourra jamais s'unir ni être totalement maîtresse de son propre avenir si elle ne commence pas par s'approprier sa propre culture. L'indépendance politique et le développement du continent dépendent d'abord d'une décolonisation des esprits et d'une fierté culturelle retrouvée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOA Thiémélé Ramsès, 2009, « Ivoirité, Identité culturelle et intégration africaine : logique de dédramatisation d'un concept », *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*, n° 3, p. 75-83.

DIAKITÉ Samba, 2014, *Politiques africaines et identités: Des liaisons dangereuses*, Différence pérenne.

DIOP Cheikh Anta, 1979, *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine.

ELA Jean-Marc, 1998, *Innovations sociales et renaissance de l'AFRIQUE NOIRE*, Paris, l'Harmattan.

FALL Salam et FAVREAU Abdou, 2007, *L'Afrique qui se refait: INITIATIVES SOCIOÉCONOMIQUES DES COMMUNAUTÉS ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE NOIRE*, Canada, Presses de l'Université du Québec.

FANON Frantz, 1952, *Peau noire masques blanc*, Paris, Éditions du Seuil.

FRAOUA Ridha, 1985, *Le trafic illicite des biens culturels et leur restitution*, Éditions Universitaires Fribourg Suisse.

HUSSERL Edmund, 1935, *La crise de l'humanité européenne et la philosophie*, Paris, Hatier.

IRIÉ Bi Irié Jean-Marc, 2025, « Locke et l'éducation : un enjeu politique pour une société globale ?», *Revue Internationale Dônni*, Volume 5, Numéro 1, Juin, p. 347-354.
KI-ZERBO Joseph, 2017, *Regards sur la société africaine*, Dakar, Nouvelles Editions Numériques Africaines (NENA).
KI-ZERBO Joseph, 2018, *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Nouvelles Editions Numériques Africaines (NENA).
LEIRIS Michel, 2014, *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard.
NDIAYE Amadou Lamine, 2021, *Julius Nyerere et l'édification d'une nation africaine Ujamaa : panafricanisme et socialisme*, Paris, L'Harmattan.
RENAULT Bourgeon Dominique, 2009, *Marketing de l'Art et de la Culture*, Paris, Dunod.
SARR Felwine et SAVOY Bénédicte, 2018, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain.Vers une nouvelle éthique relationnelle*, Paris, CNRS.
SCHROYER Trent, 1980, *Critique de la domination*, Paris, Payot.
TOBELEM, 2015, *La gestion des institutions culturelles*, Paris, Armand Colin.
VERSCHAVE François-Xavier, 2004, *De la françafrique à la mafiafrique*, Belgique, Éditions Tribord.
ZIEGLER Jean, 1988, *La victoire des vaincus. Oppression et résistance culturelle*, Éditions du Seuil.

Numéro 22 Septembre 2026
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

e.ISSN 2709-5053 i.ISSN 3106-4914

HARIS N°22 Septembre 2026